

JD  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-60 du 17 Mars 1987

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre de l'Equipeement et des Trans-  
ports, de l'intérim du Camarade  
Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances  
et de l'Economie pour compter du 16  
Mars 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

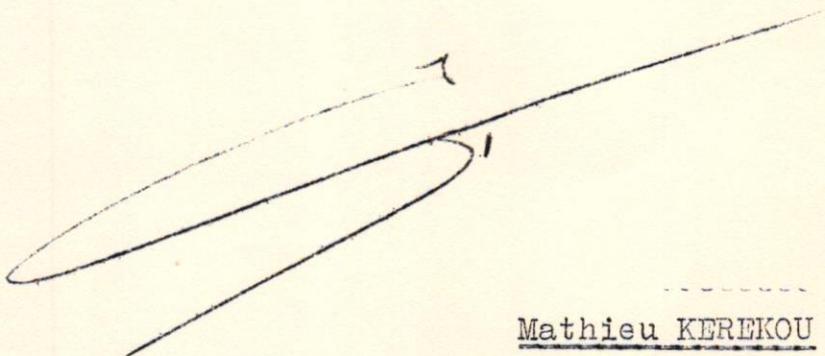
-----  
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Mars 1987, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre de l'Equipeement et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Barnabé BIDOUZO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Mars 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

  
-----  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MFE-MET 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6.